

**aro**

Association  
région Oron

Jorat - Haute-Broye



## **Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal de l'ARO tenue le jeudi 28 septembre 2006 à la cafétéria du centre sportif à Oron-la-Ville**

---

**M. Ph. Modoux, Vice-président, ouvre la séance à 20h15, excuse Mme Danielle Richard Présidente, ainsi que Mme S. Klein, Préfète et M. P.-A. Noz, membre du Comité de Direction. Il salue les 14 délégués présents et souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. (Commune de Montpreveyres excusée, sans nouvelles de la Commune de Les Tavernes).**

### **L'ordre du jour proposé sera suivi sans modification :**

1. Ouverture - Assermentation
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2006
3. Préavis No 2-2006 sur le budget 2007 et rapport de la commission de gestion
4. Communications du Comité de Direction
5. Divers et propositions individuelles.

#### **1. Ouverture - Assermentation**

**Le Président** de la séance procède à l'assermentation de 4 délégués, soit :

- Madame Françoise Devins, Oron-le-Châtel
- Monsieur Philippe Bardet, Essertes
- Monsieur Raymond Casellini, Bussigny-s/Oron
- Monsieur Serge Déglon, Mézières.

L'ordre du jour est suivi tel qu'indiqué dans la convocation.

#### **2. Adoption du PV de la séance du 22.06.06**

Le procès-verbal de la séance du 22.06.06 est accepté par 12 voix et 2 abstentions.

### **3. Préavis No 2-2006 sur le budget 2007 et rapport de la commission de gestion**

La parole est donnée à J.-C. Serex, président du Comité de Direction pour la présentation du nouveau budget et les explications nécessaires à la compréhension des différents changements par rapport au budget 2006.

- Financement idem financement 2006 basé sur les 16 communes actuellement membres de l'ARO.
- Participation du Canton idem 2006.
- Rentrées liées aux crédits LDER, les bénéficiaires de crédits LDER alimentent le Fonds régional par un % sur les économies d'intérêts réalisées.
- Dépenses plus importantes (jetons de présences) tenant compte du Comité de Direction au complet pour 2007.
- Administration : augmentation des salaires (coût de la vie pour la secrétaire-comptable de l'ARO, coût de la vie + augmentation du temps de travail pour la secrétaire de l'Office du Tourisme). Remplacement du secrétaire général (40 %) dès le mois d'avril, poste à repourvoir à 50 %.
- Ordures ménagères : SATOM, en raison de la défection du Canton de Vaud qui décide de ne pas payer la totalité de sa part pour l'installation du 3<sup>ème</sup> four SATAM. Le report des charges sera fait sur les communes.
- Tri du verre, compte tenu de la grande différence de TAR entre le verre trié et le verre concassé, les communes sont vivement encouragées à trier le verre.
- Papier : Papirec nous fait bénéficier d'un meilleur marché du papier en augmentant le tarif de reprise de Fr. 10.-/t. à Fr. 25.-/t.
- Fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance : env. Fr. 70'000.- seront dépensés en 2006, d'où solde prévisible de Fr. 30'000.-, nouvelle alimentation prévue Fr. 70'000.-. La LAJE, nouvelle loi en cours d'application devrait ouvrir une discussion entre les communes.

**Le président** ouvre la discussion et informe les délégués que Monsieur D. Pichonnat de Montpreveyres a fait partie de la commission de gestion qui a examiné le budget avant d'être assermenté dans sa commune. Il a été convoqué comme il était membre de la commission de la dernière législature et compte tenu des délais très courts pour la nomination de nouveaux membres. Il n'est pas rapporteur ce soit car il assiste au Conseil à Montpreveyres où il sera assermenté. Est-ce que cela pose un problème à l'assemblée : la réponse est non, la séance se poursuit.

Le président donne la parole à Monsieur Charly Cardinaux de Chesalles, rapporteur de la commission de gestion et le remercie. M. Cardinaux lit les conclusions de la commission de gestion et propose à l'assemblée d'accepter le budget tel que présenté.

Discussion :

M. Bardet, Essertes : vous mentionnez le remplacement du secrétaire général, salaire et temps de travail, mais sans objectif défini ?

M. Serex, président du CD précise qu'il est en effet difficile de mettre des montants dans le nouveau budget, mais un cahier des charges sera préparé, le remplacement du secrétaire général est l'un des mandats du nouveau comité.

F. Devins, Oron-le-Châtel, à propos de la LAJE nouvelle loi sur la petite enfance, il est prévu que les communes participent à hauteur de Fr. 5.-/ha ?

M. Serex précise que la nouvelle loi est mise en application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le canton percevra les Fr. 5.-/ha dès janvier 2007, mais il faut que chaque commune prenne ses responsabilités pour la création d'un réseau, dans les 3 ans à venir, sur la base de quoi elles recevront une participation cantonale.

Quel réseau : il semble que la RAS pourrait être une solution, un "réseau informel" existe déjà avec la PERO, la coordinatrice des MJ pourrait être à même de reprendre le poste, l'ARO pourrait être le centre du réseau. L'existence du fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance devra être redéfini car la nouvelle loi – LAJE - s'adresse à des enfants jusqu'à 12 ans.

Y. Hegi, Servion, informe qu'une discussion a déjà eu lieu dans le cadre des écoles pour Mézières.

Ph. Modoux pense effectivement que les écoles pourraient être partenaire, nous devons nous poser la question, avec qui collaborer ?

R. Dapples, secrétaire général de l'ARO précise que les structures actuelles ne peuvent pas être structures de coordination, pas les écoles, pas les jardins d'enfants, mais les Communes. Les délégués de la RAS devraient se réunir pour une discussion de fonds.

M. Ducret demande des détails sur le fonctionnement du fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance et s'il faut prévoir un supplément au budget.

J.-C. Serex précise qu'il s'agit de 2 choses différentes, les communes doivent porter Fr. 5.-/ha au budget, plus 0,08 % de la masse salariale.

Il faudra se reposer la question de la nécessité de poursuivre l'aide accordée par le fonds de l'ARO.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

Le préavis No 2-2006 sur le budget 2007, le budget 2007 et le rapport de la commission de gestion sont acceptés à l'unanimité des délégués présents.

#### **4. Communications du Comité de direction**

J.-C. Serex commente un à un les documents remis à chaque délégué tout en faisant une présentation-image de l'ARO et Région Oron, et en rappelant les actions menées par l'ARO auprès de la petite enfance, du fonds FISARO mis en place pour venir en aide aux entreprises, en complément aux crédits LDER qui n'interviennent que pour des réalisations à partir de Fr. 100'000.-, encouragement aux petites entreprises pour mettre en place un nouveau projet. Le président relève également le travail de l'Office du Tourisme qui joue un rôle important dans la présentation de la région et qui travaille en partenariat au sein de l'ARO.

Rappelons également que le Comité de direction est à disposition dans le cadre des municipalités, conseils généraux ou communaux pour présenter le rôle de l'ARO, communications et échanges.

#### **5. Divers et propositions individuelles**

**M. Fossati, Maraçon**, demande si les nouveautés à propos du verre impliquent un tri obligatoire du verre ?

R. Dapples rappelle que le verre concassé que nous allons livrer à Biolley-Orjulaz est crédité d'une TAR de Fr. 45.-/t., alors que le verre trié est mieux indemnisé, à savoir Fr. 105.-/t. mais chaque commune décide de son mode de tri.

**M. Déglon, Mézières**, a lu dans le 24 Heures du 22 septembre qu'il est question d'une fusion de 12 communes du bas du district ? quelle est la position de l'ARO ?

**Mme Devins, Oron-le-Châtel**, est-ce que l'ARO doit se prononcer sur cette question ? la réponse est NON.

**J.-C. Serex, président**, il ne s'agit pas d'une question, l'ARO n'est pas au courant et a d'autres préoccupations : nouveau découpage territorial, but de l'ARO, frontières, communautés d'intérêts ?

**Ph. Bardet, Essertes**, à propos de la nouvelle loi LAJE, l'ARO a tout pour se positionner sur cette question, pourquoi s'adresser à la RAS ?

**M. Ducret, Peney-le-Jorat** lance un appel pressant pour que se constitue UNE REGION pour avoir un projet, un fil conducteur, souligne le caractère d'urgence.

**J.-C. Serex** remercie M. Ducret de sa préoccupation, c'est également la préoccupation No 1 du Comité de Direction qui a déjà réuni quelques pistes. Cela fait partie du programme pluriannuel 2006-2007, charte régionale, philosophie, objectifs...

Les questions individuelles étant épuisées, le président de la séance, Philippe Modoux remercie les délégués de leur participation active.

Il est 21 h 40 le président clôt la séance.

Oron-la-Ville, le 3 octobre 2006, pour le Conseil Intercommunal :

Le président :  
Philippe Modoux

La Secrétaire :  
Danielle Hilty-Maret